

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUILLET 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 du mois de juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 04 juillet 2024 et affichée le jeudi 04 juillet 2024.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

**Absents représentés** : GREEN Alain représenté par LONY Eva, LAURENT Pierre représenté par SEVESTE Claude, COCHIN Lionel représenté par OUABI Isdeen, BAKKER Hubert représenté par COURTYTERA Véronique, GANDARD Isabelle représentée par MONOT Laure, FOLLIOT Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari.

**Absents** : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Attribution d'une subvention aux associations qui ont perçu des Coupons Loisirs Activités Culture et Sport (CLACS).

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les demandes des associations pour percevoir le remboursement des CLACS qu'elles ont reçus ;

**Considérant** la volonté de la municipalité d'encourager la pratique des activités culturelles et sportives sur la ville de Tournan-en-Brie ;

**Considérant** l'initiative de la ville de poursuivre la mise en place des bons nommés CLACS.

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur Fabien EL MKELLEB, Conseiller Municipal chargé des projets sportifs et des équipements et Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Attribue une subvention à l'association

Associations	Nombre de CLACS remis à la ville	Montant de la subvention correspondante
CONSERVATOIRE COUPERIN	5	150 €
SCGT BADMINTON	20	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>750 €</b>

- Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65, article 65748, du budget 2024.

**Fait et délibéré en séance, le jeudi 11 juillet 2024.**

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie

**Eva LONY**  
Secrétaire de séance

